

# Réunion du conseil municipal le 19 juillet 2019 à 20 H 30

## Convocation du 11 juillet 2019

Etaient présents les conseillers municipaux : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, DEVILLERS Brigitte, CARPENTIER Antoine, CARPENTIER Julien, COCQUEMAN Alain, LOPES René, POULET Jacques, PRACHE Dominique (pouvoir de DUVAL Corinne),

Absents excusés : DUVAL Corinne (pouvoir à PRACHE Dominique), HOYER Roger, GILLIOCQ Michaël,

### **Approbation du procès verbal de la réunion du 14 juin 2019.**

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

N'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

### **AIRE DE JEUX :**

Monsieur le Maire commence la réunion en expliquant que suite à la demande faite lors du précédent conseil municipal concernant la visite d'aires de jeux de RENOV SPORT et de MEFRAN, les visites ont eu lieu. C'est donc accompagné de Mme DEVILLERS Brigitte, M. COCQUEMAN Alain et M. CARPENTIER Antoine qu'ils se rendus à Hermaville, ville qui compte environ 550 habitants comme notre commune et à Avesnes le comte; c'est à peu près les mêmes activités que l'on souhaiterait mettre en place hormis les agrès de fitness. Monsieur le Maire demande ce qu'ils en ont pensé et leur demande leur avis.

M. CARPENTIER Antoine reconnaît que "c'est du beau matériel et c'est bien fini "

Monsieur le Maire explique qu'ils ont toutes les chances d'obtenir 3000,00 € de subvention en plus de la COM des COM en choisissant RENOV SPORT, il informe également le conseil qu'il a reçu l'arrêté de la DETR confirmant la subvention à hauteur de 30 % soit un montant de de 31 193,73 € et qu'il reste un reliquat par rapport au local de la salle des fêtes d'environ 2 600,00 €. Monsieur le Maire ajoute que MEFRAN est moins cher mais la différence avec les 3 000,00 € ne laisse plus de doute quant au choix de RENOV SPORT. Le projet total est d'un montant de 112 412,81 € avec les diverses subventions, le coût total du projet de l'aire de jeux revient à 75 606,08 €.

Monsieur le Maire poursuit ses explications : dans le montant de ses devis est toujours inclus 5 % d'imprévis et effectivement dans le projet de construction de l'aire de jeux, il est nécessaire de devoir abattre 5 arbres, pour ce faire Monsieur le Maire a demandé 2 devis l'un à SEVE d'un montant de 3000,00 € TTC et l'autre à ATN ENTRETIEN d'un montant de 2400,00 € TTC, devis qu'il lit et explique au fur et à mesure.

Monsieur CARPENTIER Julien fait remarquer que l'évacuation peut nous rapporter et ainsi le broyage peut servir aux cantonniers pour remplacer le miscanthus qu'on achetait jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire estime que l'abattage des arbres pourrait fournir environ 7 à 8 stères de bois et bien entendu pourraient être vendues à 35,00 € le stère et bien évidemment les essences seraient mélangées.

Monsieur CARPENTIER Antoine déclare qu'on pourrait le vendre plus cher : 40 € mais Monsieur le Maire fait remarquer que c'est du mélange, on ne peut pas le mettre trop cher.

Monsieur le Maire revient sur le sujet de l'aire de jeux. Monsieur PRACHE Dominique interpelle le Maire en soulignant qu'il a fait des recherches et qu'il existe des contraintes pour la municipalité selon le décret de 1996, il énonce, en autres, l'obligation d'information, les contrôles de sécurité et la nécessité de matériaux amortissants. La responsabilité de la commune, voire du Maire, peut être engagée en cas d'accident. Par

ailleurs, il informe aussi qu'il est obligatoire d'avoir un diplôme relatif à la maintenance et la vérification des aires de jeux si ces interventions sont faites en régie, à défaut, elles devront être réalisées par un cabinet indépendant.

Monsieur le maire lui répond en reprenant la lecture de lignes des devis :

- Fourniture et pose d'un panneau d'informations précisant les conditions d'accès et la responsabilité des accompagnants : PREVUE
- Revêtements de sol de l'aire de jeu adaptés à la hauteur de chute PREVUS
- Contrôle de conformité des jeux par un cabinet indépendant : PREVU
- Contrôle de conformité des buts et panneaux de basket : PREVU.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame DEVILLERS et Messieurs CODEVELLE, POULET, PRACHE et CARPENTIER Antoine demandent un vote à bulletin secret. Comme ils représentent plus du tiers de l'assistance, c'est le mode de scrutin qui est retenu.

Monsieur CODEVELLE demande que les bulletins soient préparés tous avec la même écriture.

Monsieur le Maire lui répond qu'il suffira de noter une lettre sur le bulletin ce qui est insuffisant pour reconnaître l'écriture. P pour « pour », C pour « contre » A pour « abstention ».

Il est procédé au vote :

9 présents, 10 votants (pouvoir de Madame DUVAL à Monsieur PRACHE).

Résultat : 6 Contre, 4 Pour.

Le projet est rejeté.

### **REFINANCEMENT de la SALLE des FETES :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'emprunt pour les travaux de la salle des fêtes a été contracté en 2008 auprès du crédit agricole pour 310 000 € au taux de 5.01 % pour une durée de 20 ans avec des échéances annuelles de 24 896.30 €. Il reste 9 échéances à rembourser soit 224 066.70 € à payer pour un capital restant dû de 176 879.65 € donc 47 187.05 € d'intérêts.

Il fait remarquer qu'à ce jour les taux sont très inférieurs à ceux proposés à l'époque.

Il a donc demandé au Crédit Agricole de lui proposer un refinancement du capital restant dû de 176 879.65 € au 15/08/2019 incluant les pénalités de remboursement anticipé.

Le crédit agricole nous a transmis deux offres de refinancement :

<b>Condition de refinancement</b>	<b>Sur 8 ans</b>	<b>Sur 10 ans</b>
Date de mise en place	15/08/19	15/08/19
Capital restant dû refinancé	176 879.65 €	176 879.65 €
Indemnités	32 197.41 €	32 197.41 €
Montant total refinancé	209 077.06 €	209 077.06 €
Amortissement	Echéance constante	Echéance constante
Taux fixe payé	0.62 %	0.72 %
Montant annuelle échéance	26 869 €	21 745 €
Montant total des remboursements avec refinancement	214 952 €	217 446 €
Dont intérêts	5 875 €	8 369 €
Reste à payer sans réaménagement	224 067 €	224 067 €
Différence d'annuité	9 115 €	6 621 €
Commission de	150 €	150 €

réaménagement		
Intérêt courus non échus du 15/2/2019 au 15/8 2019	4 394.42 €	4 394.42 €
Economie totale avec refinancement	4 570,58 €	2 076,58 €

Après avoir pris connaissances des différentes offres, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Monsieur COCQUEMAN Alain suggère que l'on continue le vote à bulletin secret. Il est convenu de mettre 10 pour 10 ans et 8 pour 8 ans. Il est donc procédé au vote : 9 présents, 10 votants.  
Résultat : 9 pour 8 ans et un bulletin blanc.

Le conseil municipal décide donc d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès du crédit agricole un refinancement de 176 879.65 € majoré de l'indemnité de refinancement d'un montant de 32 197.41 €, soit souscrire un emprunt d'un montant de 209 077.06 € dont le remboursement s'effectuera en annualités constantes en capital et intérêts de 26 786 € sur une durée de 8 ans à compter du 15/08/2019. La première échéance sera donc au 15/08/2020.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

Durée : 8 ans

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 0.62 % fixe

Frais de dossier : 150 €

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

### **REFINANCEMENT de l'EMPRUNT de la RESIDENCE MARGUERITE :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'emprunt pour l'acquisition de la résidence Marguerite a été contracté en 2007 auprès de la Caisse d'Epargne pour 93 000 € au taux de 4.75 % pour une durée de 25 ans avec des échéances au capital constant de 3593,49 € et à échéances dégressives. Le montant de celle du 25/1/2019 est de 6153,85 €. Après l'échéance du 25/01/2020, il restera 12 échéances à rembourser soit 43 121.79 € de capital.

Il fait remarquer qu'à ce jour les taux sont très inférieurs à ceux proposés à l'époque.

Il a donc demandé à la Caisse d'Epargne de lui proposer un refinancement du capital restant dû de 43 121.79 € au 26/01/2020 incluant les pénalités de remboursement anticipé.

Nous sommes dans l'attente de leurs propositions.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à relancer la Caisse d'épargne et à prendre toutes dispositions nécessaires seulement et seulement si la Commune est bénéficiaire, de faire pour le mieux dans l'intérêt de la Commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **CAMPAGNE de DERATISATION :**

Monsieur le Maire explique qu'il a vu plusieurs personnes se plaignant des rats de plus en plus invasifs sur la commune et s'est renseigné auprès de la CAMDA dont l'agent est en vacances actuellement.

Monsieur le Maire demande à Monsieur CARPENTIER Julien des renseignements puisqu'il a fait appel à eux pour sa ferme. Monsieur CARPENTIER est satisfait de leur prestation. Il explique que le technicien vient sur place, pose des tubes où sont mis les appâts empoisonnés. Dès qu'il voit un rat il doit rappeler la personne en

question qui revient aussitôt reposer des appâts. C'est un contrat d'un an et plusieurs prestations, donc plusieurs tarifs, sont possibles selon le choix des personnes et la configuration des lieux.

Ainsi la commune ne peut pas prendre en charge la dératisation de tout le village.

Monsieur le Maire propose de faire venir le technicien pour un exposé lors d'un prochain conseil municipal et ainsi se faire une idée.

Monsieur CARPENTIER Antoine propose qu'on fasse une réunion d'informations qui sera annoncée par le bulletin d'informations de la commune.

Monsieur PRACHE Dominique dit qu'il y a des endroits dans le village plus ou moins propices aux rats.

Monsieur CRAPENTIER Julien affirme que de toute façon les rats vont là où il y a à manger : tas de blés et à proximité aussi des poulaillers et qu'avec la sécheresse ils ont soif et se rapprochent des lieux habités.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire revient sur l'aménagement des chemins notamment celui de Lucheux et celui de Canteleu, lors du précédent conseil avait été évoqué la façon de préserver au mieux ces chemins : il avait été décidé de demander plusieurs devis afin de refaire ces 2 chemins, mais une seule entreprise nous a fait parvenir son devis par mail : BALESTRA.

Monsieur le Maire en fait la lecture et explique :

- pour le chemin de Canteleu sur une longueur de 300 mètres sur 3,50 mètres de largeur le total HT est 5 880,00 € comprenant le dressement et le compactage de la forme et la fourniture et mise en œuvre de matériaux calcaires 0/60 épaisseur de 10 cm

- pour le chemin de Lucheux d'une longueur de 1000 mètres sur une largeur de 3,50 mètres le total HT est de 19 600 € comprenant le dressement et le compactage de la forme et la fourniture et mise en œuvre de matériaux calcaires 0/60 épaisseur de 10 cm.

Le montant total du devis TTC est de 30 576,00 €.

Monsieur le Maire déclare que pour le chemin de Lucheux on n'est pas obligé de faire sur toute la longueur. Bernard régulièrement charge les ornières avec des gravats récupérés et le fait sur l'ensemble de tous les chemins....

Il est décidé à l'unanimité d'attendre les autres devis avant de prendre une décision.

Pour information, Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu la brochure de CPIE Vallée de Somme cette semaine. Notre adhésion à cette association nous permet d'envoyer notre personnel en formation.

Monsieur PRACHE Dominique demande ce que signifie CPIE, Monsieur le Maire lui répond Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Monsieur le Maire explique que sur la porte de la Mairie est affiché l'avis de recherche concernant Madame MERLIN habitante de Grouches qui a quitté son domicile avec sa voiture une fiat punto bleue.

L'avis de recherche sera transmis à Monsieur PRACHE pour qu'il le mette sur le site.

Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport d'activités de la COM des COM est à la disposition de tous pour consultation, il est impossible de l'imprimer ou de le mettre sur le site car il compte 32 pages. Il demande à Monsieur PRACHE de mettre sur le site le lien pour accéder à celui de la COM des COM, chacun pourra alors le consulter. Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne qu'il informe souvent le conseil des actualités et informations propres à la COM des COM.

Monsieur CARPENTIER Antoine demande ce qu'il en est pour Benjamin, qui, lors du précédent conseil voulait quitter la commune, Monsieur le Maire déclare que Benjamin va patienter jusqu'à la fin de son contrat.

Madame DEVILLERS Brigitte parle du problème de désherbage au cimetière, rapportant la remarque de quelqu'un sans vouloir le nommer. Monsieur le Maire fait remarquer que notre cimetière est beaucoup plus propre que bon nombre d'autres. Bernard, notre employé communal, met d'ailleurs un point d'honneur à la

propreté du cimetière. Bon nombre de personnes extérieures nous félicitent justement pour la propreté du cimetière.

Madame DEVILLERS demande ce qu'il en est des chardons et des haies, Monsieur le Maire dit que c'est rappelé régulièrement sur le bulletin d'infos et que, dans des situations plus préoccupantes, les personnes sont avisées par courrier d'y remédier.

Monsieur PRACHE Dominique demande où en est le dossier de l'antenne d'ORANGE, Monsieur le Maire lui répond que le dossier suit son cours. Il relance régulièrement Orange et son sous-traitant chargé du dossier.

Si quelqu'un d'autre veut se charger de ces relances, il n'y voit pas d'inconvénients et donnera les coordonnées nécessaires pour ce faire.

Par ailleurs, pour la fibre Monsieur le Maire explique que c'est géré par SOMME NUMERIQUE et que l'armoire sera vraisemblablement installée sur le talus à côté du jardin de Madame Micheline PERNET.

Monsieur le Maire informe que le tableau blanc interactif sera posé fin août à l'école et que le local technique de la salle des fêtes prend forme.

Monsieur PRACHE Dominique dit qu'il n'a pas eu les comptes rendus depuis le 25/02/2019

Monsieur le Maire lui enverra demain lors de sa permanence du samedi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55